

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée du partenaire du 21 novembre 2008

La journée du partenaire du 21 novembre 2008 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire sous la direction du Colonel MANDA Fidèle représentant Madame Directrice Interdépartementale en mission.

Dans son mot introductif, Monsieur le Directeur Interdépartemental par intérim a présenté deux (02) points proéminents dans son ordre du jour à savoir :

### **1. De la note sur les nouvelles réformes**

Monsieur le Directeur Interdépartemental par intérim ouvrant la séance est revenu sur le point proéminent du mois à savoir les nouvelles réformes.

Abordant ce point particulier, Monsieur le Directeur Interdépartemental par intérim a informé les partenaires sur l'importance que revêtent ces réformes. Aussi a-t-il souligné que ces réformes qui définissent le nouveau fonctionnement des services ne sont pas annulées.

Monsieur le Directeur Interdépartemental par intérim poursuivant a précisé :

En attendant que les notes sur les réformes engagées par notre administration soient rendues effectives, la procédure provisoire de ....que demeure.

Cette procédure permettra à l'administration de porter des ajustements sur certains facteurs techniques.

### **2. Du passage au comptant concernant les crédits d'enlèvement**

Considérant la sensibilité que revêt la question des comptes créditaires Monsieur le Directeur Interdépartemental par intérim a informé les partenaires du passage au comptant à partir du 30 novembre 2008.

Monsieur le Directeur Interdépartemental par intérim a rappelé ensuite que les IM9 – 94 sur les marchés d'Etat la situation demeure sans arrangement.

Des IM9-90n Monsieur le Directeur a précisé que concernant les denrées périssables.

Les IM9 sur les produits périssables sont suspendus

3.